

COMPTES SEMESTRIELS

AU 30 JUIN 2025

ANNEXE

Préambule

Faits caractéristiques de l'exercice

1 - Règles et méthodes comptables

- 1.1 Reconnaissance du chiffre d'affaires
- 1.2 Frais de développement
- 1.3 Immobilisations incorporelles
- 1.4 Immobilisations corporelles
- 1.5 Immobilisations financières
- 1.6 Test de dépréciation
- 1.7 Stocks
- 1.8 Créances clients et comptes rattachés
- 1.9 Provision pour risques et charges
- 1.10 Séparation des exercices relative au chiffre d'affaires
- 1.11 Séparation des exercices relative aux charges spécifiques à l'activité Energie
- 1.12 Évaluation des valeurs mobilières de placement
- 1.13 Risque : de taux, de change, d'action et de liquidité
- 1.14 Disponibilités

2 - Compléments d'informations relatifs au bilan

- 2.1 Immobilisations incorporelles et amortissements
- 2.2 Immobilisations corporelles et amortissements
- 2.3 Immobilisations financières et provisions
- 2.4 Stocks
- 2.5 Ventilation de la dotation aux amortissements de l'exercice
- 2.6 Échéances des créances à la clôture de l'exercice
- 2.7 Comptes de régularisation actif
- 2.8 Capital social
- 2.9 Tableau de mouvements des capitaux propres
- 2.10 Affectation du résultat de l'exercice précédent
- 2.11 Échéances des dettes à la clôture de l'exercice
- 2.12 État des provisions
- 2.13 Comptes de régularisation passif

3 - Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

- 3.1 Analyse du chiffre d'affaires
- 3.2 Produits et charges exceptionnels

4 – Autres informations

- 4.1 Instruments de couverture
- 4.2 Effectif moyen
- 4.3 Engagements hors bilan
- 4.4 Honoraires du commissaire aux comptes
- 4.5 Rémunération allouée aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance.
- 4.6 Attribution gratuite d'actions
- 4.7 Evénements postérieurs au 30 juin 2025
- 4.8 Résultat par action.
- 4.9 Répartition du montant global des impôts sur le bénéfice
- 4.10 Actifs et passifs éventuels
- 4.11 Transactions avec les parties liées
- 4.12 Tableau des filiales et des participations

PREAMBULE

MINT (la « Société »), dont le siège social est situé 52 Rue d'Odin – CS 40900 – 34965 MONTPELLIER, est une société anonyme immatriculée en France et cotée sur le marché Euronext Growth depuis le 4 octobre 2006.

Les comptes semestriels portent sur la période de 6 mois close le 30 juin 2025.
L'exercice précédent clos le 31 décembre 2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice s'élève à 66 036 321 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 3 359 823 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- **CoRDIS**

Au cours de l'exercice 2023, MINT avait été informée que la Présidente de la CRE saisissait le CoRDIS (Comité de Règlement des Différends et des Sanctions) pour se prononcer sur la conformité de ses pratiques de l'année 2022 avec les dispositions du Code de l'énergie.

La CRE avait notifié en date du 10 avril 2025 les griefs sur lesquels elle demande au CoRDIS de se prononcer. Ceci inclut une demande de sanction pécuniaire de 6 M€ ainsi qu'une publication de la décision au Journal officiel, sur le site internet de la CRE et celui de la Société. En application du principe de prudence, la Société avait provisionné le montant de la sanction demandée, soit 6 M€, dans les comptes clos au 31 décembre 2024.

Par réponse à cette notification, en date du 12 mai 2025, la Société MINT rejetait cette demande de sanction, et à titre subsidiaire demandait, à ce que le plafond de la sanction pécuniaire soit déterminée sur la base du chiffre d'affaires net au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

En date du 03 juillet 2025, le CoRDIS a notifié à la Société une sanction pécuniaire d'un montant de 3,5 M€. En conséquence, il a été constaté au 30 juin 2025, une reprise de provision d'un montant de 2,5 M€.

En date du 3 septembre 2025, la société MINT a fait appel de la décision du CoRDIS auprès du Conseil d'Etat.

1- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France. Elle respecte en particulier les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général, qui a été homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros (€). La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

1.1 Reconnaissance du chiffre d'affaires

- Services de fourniture d'énergie

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dans les comptes de la Société hors toutes taxes, c'est-à-dire hors taxes énergie et TVA. Les taxes énergies incluent les taxes douanières TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité), TICGN (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale de Gaz Naturel) et CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement).

Les produits liés à l'offre MINT ont été comptabilisés en fonction des quantités d'énergie livrées.

Les prestations de services liées à cette activité de fourniture d'énergie sont ainsi prises en compte au cours de la période à laquelle elles se rapportent.

La Société constate un produit dès lors que :

- L'existence du contrat est acquise ;
- La fourniture d'énergie a eu lieu ;
- Le prix est fixé ou déterminable ;
- Le caractère recouvrable des créances est probable.

- Services de télécommunication

Les trois principaux services de télécommunications commercialisés sont les suivants :

- Services post-payés en présélection, reprise d'abonnement fixe et forfaits mobile ;
- Services prépayés ;
- Services aux professionnels.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date de réalisation de la prestation.

Les prestations de services comprennent principalement la fourniture de minutes de télécommunications. Les produits liés aux abonnements et forfaits sont pris en compte au cours de la période à laquelle ils se rapportent.

1.2 Frais de développement

Les frais de développement engagés à l'occasion de la conception des nouveaux projets sont portés à l'actif du bilan lorsqu'ils correspondent à des projets nettement individualisés dont les coûts peuvent être distinctement établis et dont les chances de réussite technique et d'avantages économiques futurs sont sérieuses.

Ils sont portés à l'actif du bilan lorsque les six critères généraux définis par le PCG sont remplis :

- 1) La faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre ;
- 2) L'intention d'achever la production de l'actif pour l'utiliser ou de le vendre ;
- 3) La capacité d'utiliser ou de vendre l'actif produit ;
- 4) L'aptitude de l'actif à générer des avantages économiques futurs ;
- 5) La disponibilité actuelle ou future des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour mener à bien le projet ;
- 6) La capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

La Société a notamment procédé sur le premier semestre 2025 à l'activation de frais liés à des projets en cours de développement pour un montant de 181 K€ par le biais du compte de production immobilisée. Les frais activés sont des frais de personnel chargés au prorata du temps passé.

1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont immobilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties ou dépréciées selon les méthodes comptables suivantes :

	Mode	Durée de l'amortissement
Frais d'établissement	Linéaire	5 ans
Frais de développement	Linéaire	5 ans
Fichier clientèle	N/A	Test de dépréciation
Logiciels et Sites	Linéaire	1 à 5 ans
Marques	N/A	Test de dépréciation
Frais d'acquisition client	Linéaire	2 à 4 ans

Conformément au règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, les malis techniques ont été enregistrés en fonds commercial lors de la TUP des anciennes filiales de MINT.

- Fonds de commerce

Les fonds de commerce, comptabilisés à leur coût d'acquisition, ne font pas l'objet d'un amortissement selon le référentiel comptable français. La société réalise des tests de dépréciation en fonction de l'attrition du portefeuille de ces fonds et/ou en fonction du niveau de chiffre d'affaires réalisés par ces fonds et comptabilise des dépréciations en conséquence.

- Frais d'acquisition client

Les droits d'entrée ou coûts d'acquisition d'un contrat peuvent être comptabilisés immédiatement en charges ou en immobilisations incorporelles.

Les coûts comptabilisés en immobilisation sont :

- Des coûts marginaux et uniquement engagés pour obtenir le contrat ;
- Identifiés séparément et mesurés de manière fiable.

Par ailleurs, le contrat doit procurer suffisamment d'avantages économiques futurs pour les recouvrer.

Pour la société MINT, les coûts d'acquisitions des clients correspondent aux dépenses externes encourues par la Société et directement affectables à des contrats signés avec des clients. Ces dépenses sont principalement constituées des commissions versées aux prestataires de vente et des frais de traitement de dossier lors de l'activation.

MINT comptabilise ces coûts en immobilisations incorporelles dès lors qu'elle estime que les contrats clients correspondants généreront des avantages économiques futurs pour la Société.

La Société a procédé sur l'exercice à l'activation de frais d'acquisition client pour un montant de 2 223K€ par le biais du compte de production immobilisée.

L'amortissement des coûts d'acquisition de contrats étant déterminé sur une durée théorique des contrats clients (2 à 4 ans), des tests de dépréciation sont réalisés chaque année permettant de s'assurer que la valeur brute inscrite au bilan ne nécessite pas une provision pour dépréciation complémentaire. La Société a ainsi mis en place un suivi du taux d'attrition de la base client.

Si le taux de résiliation des clients résidentiels ou assimilés (« BtoC ») acquis excède, pour l'année donnée, le taux d'amortissement linéaire, un complément de dépréciation est enregistré.

La Société a constaté des taux de résiliation cumulés des clients acquis en 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025 de respectivement 96%, 90%, 63% et 39%, 15 % ce qui a généré une dépréciation complémentaire.

La dépréciation s'élevait à 603 K€ au 31 décembre 2024, une dépréciation complémentaire de 36 K€ a été constaté. Ainsi, la dépréciation totale s'élève à 638 K€ au 30 juin 2025.

Concernant les clients entreprises (« BtoB »), les frais d'acquisition sont étalés sur la durée du contrat et suivi de manière individuelle en cas de rupture anticipé du contrat.

L'amortissement linéaire cumulé au 30 juin 2025 s'élève à 2 856 K€, après la comptabilisation d'une dotation aux amortissements de 740 K€ dont 138 K€ concernant l'activité BtoB.

1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes comptables suivantes :

	Mode	Durée de l'amortissement
Agencement, installations	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel informatique	Linéaire	1 et 5 ans

1.5 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations financières nettes présentes au 30 juin 2025 s'élèvent à 54 K€ dont 52 K€ de dépôts et cautions et 2 K€ de titres de participation des filiales. Les dépôts et cautions sont dépréciés à hauteur de 28 K€.

1.6 Test de dépréciation

Les immobilisations incorporelles non amorties et les immobilisations financières font l'objet une fois par an d'un test de dépréciation permettant de s'assurer que la valeur actuelle n'est pas inférieure à la valeur comptable. La valeur actuelle est estimée en fonction des flux futurs de trésorerie attendus actualisés si ceux-ci sont déterminables séparément du reste de l'activité.

À défaut, la Société a mis en place un suivi d'indicateurs, notamment le chiffre d'affaires généré sur les activités achetées (fichier clientèle) permettant de s'assurer que la valeur brute inscrite au bilan ne nécessite pas une provision pour dépréciation.

Les malis techniques subissent une dépréciation lorsque la valeur d'un ou plusieurs actifs sous-jacents auxquels une quote-part de mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable du ou des actifs précités.

En cas de sortie d'un actif auquel une quote-part de mali a été affectée, le mali doit être réduit à due concurrence.

1.7 Stocks

La Société a comptabilisé en stock au 30 juin 2025 des Certificats d'Economie d'Energie (« CEE ») non consommés à la date de clôture pour un montant de 1 885 K€, ainsi que des garanties de capacité acquises pour les années 2025 et 2026 d'un montant de 326 K€. Les stocks de certificats sont valorisés selon la méthode du Cout Unitaire Moyen Pondéré (CUMP).

Les stocks de matériel détenus par la Société sont évalués au dernier prix d'achat. Ils sont constitués de cartes Sim, de téléphones et de boîtiers.

Les stocks font l'objet d'une dépréciation si leur valeur de marché devient inférieure à leur valeur d'entrée en stock.

La Société a constaté une reprise de dépréciation de stock de matériel pour un montant de 5 K€. La dépréciation totale s'élève à 28 K€ au 30 juin 2025.

1.8 Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients sont inscrites à leur valeur nominale. Elles intègrent le montant des factures à établir relatives à l'énergie livrée, relevée ou non.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation statistique qui prend en compte l'ancienneté des créances et les données historiques de recouvrement de la Société.

La Société reconnaît une perte sur créance irrécouvrable dès lors qu'elle reçoit de la part de ses prestataires de recouvrement un certificat d'irrécouvrabilité ou, dans le cas d'un client professionnel, au regard des conséquences d'une procédure collective.

Pour l'activité de télécommunication, les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une provision est constituée en fonction du risque encouru sur chacune d'elles.

Pour l'activité de fourniture d'énergie, une provision relative aux impayés de prélèvements ou de paiements par cartes bancaires est constituée forfaitairement sur la base des statistiques internes de la Société.

1.9 Provisions pour risques et charges

Elles sont destinées à couvrir des risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

1.10 Séparation des exercices relative au chiffre d'affaires

- Services de fourniture d'énergie

Concernant l'activité de fourniture d'énergie BtoC et BtoB, la facturation ne peut être établie que lorsque MINT a obtenu le relevé de consommation du client. Une partie du chiffre d'affaires correspondant aux consommations non facturées à la date de clôture est donc constatée en factures à établir.

L'estimation des quantités d'énergie livrées est réalisée sur la base des volumes d'achats d'électricité communiqués par le gestionnaire de réseau.

Les prélèvements mensuels des clients BtoC correspondants à des versements anticipés sur la facturation annuelle établie a posteriori, sont constatés en déduction des factures à établir.

- Services de télécommunication

Concernant les services postpayés en présélection, MINT a mis en place depuis le 1er novembre 2009 un système de facturation mensuel. Au 30 juin 2025, la reconnaissance des revenus s'effectue de la manière suivante : constatation en produits de l'exercice pour les forfaits et constatation d'une facture à établir pour les consommations de minutes non encore facturées à la date de clôture de l'exercice.

1.11 Séparation des exercices relative aux charges spécifiques à l'activité de fourniture d'énergie

- Garanties de Capacité

L'évaluation de l'Obligation de Capacité au 30 juin 2025 est basée sur la puissance moyenne en pointe des jours de forte consommation (dits jours « PP1 », déterminés par RTE au cours de l'année). Cette puissance a été estimée à 32,84 MW pour les comptes semestriels. Un total de 9,5 MW a été couvert au cours de l'exercice par le biais du mécanisme de l'ARENH et 23,3 MW ont été approvisionné sur les marchés. Un montant complémentaire de 22,1 MW a été approvisionné sur les marchés en anticipation des besoins pour le second semestre 2025 et comptabilisé en stock pour un montant de 158 K€.

La société a également acquis 45 MW de Garanties de Capacité pour couvrir son obligation de l'exercice 2026 qui ont été enregistrés en stock pour un montant de 167 K€.

Enfin, une provision de 689 K€ a été constatée pour les Garanties de Capacité restant à acquérir au titre des obligations des exercices 2023 et 2024.

- Certificats d'Economie d'Energie

Au 30 juin 2025, la Société a franchi le seuil de 100 GWh nécessitant l'acquisition de CEE sur l'exercice. Aucune acquisition n'a été réalisée sur le premier semestre de l'exercice 2025, l'obligation étant couverte soit par un contrat de délégation, dont le cout est constaté en FNP, soit par la consommation de CEE en stock au 31 décembre 2024. La Société a également comptabilisé en stock des CEE acquis pour un montant de 1 885 K€ destinés à couvrir le second semestre 2025 ainsi que l'obligation 2026.

1.12 Évaluation des valeurs mobilières de placement

Au 30 juin 2025, la Société détient 5 794 K€ de sociétés d'investissement à capital variable (SICAV). A la date de clôture de l'exercice, la plus-value latente de ces valeurs mobilières de placement est de 26 K€.

Les SICAV sont valorisées tout au long de l'exercice selon la méthode du premier entré, premier sorti. A la clôture, les SICAV font l'objet d'un test de dépréciation par comparaison avec le dernier cours connu à la date de clôture. En cas de perte de valeur la société comptabilise une dépréciation, en cas de plus-value latente, seule une mention en annexe est réalisée, conformément au principe de prudence du référentiel comptable français.

1.13 Risque : de taux, de change, d'action et de liquidité

- Risque de change

MINT n'effectue pas de transaction significative en devise et n'est de ce fait, pas exposée aux risques de change provenant d'achats ou de ventes en monnaie étrangère.

- Risque de taux

Les seuls emprunts auxquels MINT a actuellement recours pour financer son développement sont deux Prêts Garantis par l'Etat : la Société n'est de ce fait, pas exposée aux risques de taux.

- Risque sur les actions

A la date de clôture du 30 juin 2025, la Société détient des titres de participation de ses quatre filiales pour un montant global de 2 000 €.

- Risque de liquidité

La Société a eu recours à un Prêt Garantie par l'Etat en novembre 2021 d'un montant de 8 652 K€. La première échéance de remboursement a eu lieu décembre 2023 pour se terminer en novembre 2027.

Au 30 juin 2025, le capital restant dû s'élève à la somme de 5 257 K€.

La Société a également eu recours à un second PGE le 28 juin 2022, pour un montant de 5 100 K€, dont la durée de remboursement a été étalée sur 5 ans. La première échéance de remboursement a eu lieu en juillet 2024 pour se terminer en juin 2028.

Au 30 juin 2025, le capital restant dû s'élève à la somme de 3 903 K€.

La trésorerie disponible de la Société s'élève au 30 juin 2025 à 33 071 K€ dont 31 536 K€ correspondant à des souscriptions de dépôts à terme.

1.14 Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

2 COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN

2.1 Immobilisations incorporelles et amortissements

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Cessions / Diminutions de l'exercice	Brut au 30.06.2025
Frais de développement	2 249 863	181 419		2 431 282
Marques	256 090			256 090
Fonds commercial	6 377 792			6 377 792
Sites web	0			0
Logiciels	338 102			338 102
Fichiers clientèle	309 028			309 028
Frais acquisition clientèle (1)	5 202 708	2 223 110		7 425 818
Immobilisations en cours	12 125	17 695	0	29 820
TOTAL	14 745 708	2 422 224	0	17 167 932

(1) Voir 1.3 Immobilisations incorporelles, puis Frais d'acquisition clients.

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMPOS INCORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises / Virements de l'exercice	Cumul au 30.06.2025
Frais de développement	1 900 785	61 395		1 962 180
Marques	253 795	649		254 444
Fonds commercial (1)	5 965 025	19 167		5 984 192
Sites web				
Logiciels	338 103	0	0	338 103
Fichiers clientèle	307 480			307 480
Frais acquisition clientèle	2 718 528	776 012		3 494 540
TOTAL	11 483 716	857 223	0	12 340 939

(1) Le fonds commercial de Oui Energy est déprécié à hauteur de 1 502 K€ au 30 juin 2025.

2.2 Immobilisations corporelles et amortissements

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Cessions/ Diminutions de l'exercice	Brut au 30.06.2025
Agencements, aménagements divers	14 623			14 623
Matériel et mobilier de bureaux	63 089			63 089
Matériel informatique	374 416	5 739	2 287	377 868
Mobilier	6 626			6 626
TOTAL	458 754	5 739	2 287	462 206

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises / Virements de l'exercice	Cumul au 30.06.2025
Agencements, aménagements divers	14 623			14 623
Matériel et mobilier de bureaux	54 816	1 273		56 089
Matériel informatique	303 680	11 803	1 538	313 945
Mobilier	6 626			6 626
TOTAL	379 745	13 076	1 538	391 283

2.3 Immobilisations financières et provisions

IMMOBILISATIONS FINANCIERE	Brut au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Cessions/ Diminutions de l'exercice	Brut au 30.06.2025
Titres et créances rattachées (1)	2 000	0		2 000
Autres participations				
Créances liées aux participations				
Dépôts et cautionnements	957 934	808	878 409	80 333
Autres créances immobilisées				
Actions propres				
TOTAL	959 934	808	878 409	82 333

(1) Les titres de participation d'un montant de 2 000 € correspondent à la détention d'actions à hauteur de 500 € par filiale.

DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises/ Virements de l'exercice	Cumul au 30.06.2025
Titres et créances rattachées				
Autres participations				
Créances liées aux participations				
Dépôts et cautionnements	27 855			27 855
Autres créances immobilisées				
Actions propres				0
TOTAL	27 855	0	0	27 855

2.4 Stocks

(en euros)	31.12.2024			30.06.2025		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Marchandises (Telecom)	9 893	0	9 893	5 872	0	5 872
Marchandises (Energie)	33 600	33 600	0	28 352	28 352	0
CEE	2 850 370	0	2 850 370	1 884 810	0	1 884 810
Garantie capacité	427 639	0	427 639	325 645	0	325 645
GO Biométhane	13 358	0	13 358	78 260	0	78 260
Total	3 334 860	27 712	3 301 260	2 322 939	28 352	2 294 587

2.5 Ventilation de la dotation aux amortissements de l'exercice

IMMOBILISATION	Dotations de l'exercice aux amortissements		Provisions amortissements dérogatoires		
	Linéaire	Dégressifs	Exceptionnels	Dotations	Reprises
<u>Immobilisations incorporelles</u>					
Frais de développement	61 395				
Marques	649				
Logiciels	0				
Frais acquisition client	740 176				
TOTAL	802 220	0	0	0	0
<u>Immobilisations corporelles</u>					
Agencements, aménagements divers	0				
Matériel et mobilier de bureaux	1 273				
Matériel informatique	11 803				
Matériel loué / efficacité énergétique	0				
TOTAL	13 076	0	0	0	0

2.6 Échéances des créances à la clôture de l'exercice

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une provision est constituée en fonction du risque encouru sur chacune d'elles.

	Montant brut	à - d'1 an	à + d'un an
<u>De l'actif immobilisé:</u>			
Dépôts et cautionnement	80 333	0	80 333
Autres créances immobilisées			0
TOTAL	80 333	0	80 333
<u>De l'actif circulant:</u>			
Clients et comptes rattachés	16 179 115	16 179 115	
personnel et comptes rattachés	14 765	14 765	
Etat, impôts et taxes	4 553 328	4 553 328	
Groupe et associés	3 803	3 803	
Débiteurs divers	910 260	910 260	
TOTAL	21 661 271	21 661 271	0
Charges constatées d'avance	593 349	593 349	
TOTAL GENERAL	22 334 953	22 254 620	80 333

Le poste Débiteurs divers est principalement composé des AAR pour 906 K€.

2.7 Comptes de régularisation actif

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
<u>Charges d'exploitation</u>	
Achats d'Energie	359 487
Sous-traitance Marketing	11 000
Personnel intérimaire	15 000
Location et charges locatives	43 196
Publicité	35 355
Autres charges	129 310
Total	593 348
<u>Produits à recevoir</u>	
Clients - factures à établir	8 046 876
Intérêts à percevoir	1 636 036
Fournisseurs - avoir à recevoir	906 340
Etat – Produits à recevoir	44 829
TOTAL	10 634 081

2.8 Capital social

	Nombre d'actions	Valeur Nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	5 960 116	0,15 €
Actions émises pendant l'exercice		
Actions remboursées pendant l'exercice		
Actions composant le capital social en fin d'exercice	5 960 116	0,15 €

Le capital de la société MINT, composé de 5 960 116 actions, s'élève à 894 017 €.

2.9 Tableau de mouvement des capitaux propres

Opérations	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves et report à nouveau	Résultat	Total
Au 31.12.24 avant affect.	5 960 116	894 017	8 525 909	19 320 482	426 032	29 166 440
Augmentation de capital						0
Affectation du résultat 2024				426 032	-426 032	0
Changement de méthode						
Dividendes						0
Résultat au 30.06.2025					3 359 823	3 359 823
Au 30.06.2025 avant affect.	5 960 116	894 017	8 525 909	19 746 514	3 359 823	32 526 263

2.10 Affectation du résultat de l'exercice précédent

Le bénéfice de l'exercice précédent s'élevant à 426 032 € a été affecté de la manière suivante :

- Autres réserves :	425 416 €
- Réserve légale :	616 €
- Dividendes :	€
- Report à nouveau débiteur :	€
- Report à nouveau créiteur :	€

2.11 Échéance des dettes à la clôture de l'exercice

DETTES	Montant brut	à - d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0			
Moins de 2 ans à l'origine	0	0	0	
Plus de 2 ans à l'origine	9 160 941	3 411 648	5 749 293	
Emprunt et dettes financières diverses	15 751		15 751	
Clients, avances et acomptes	0	0		
Fournisseurs et comptes rattachés	6 686 936	6 686 936		
Dettes sociales	554 748	554 748		
Dettes fiscales	13 497 802	13 497 802		
Groupes et associés	0	0		
Autres dettes	93 880	93 880		
TOTAL DETTES	30 010 058	24 245 014	5 765 044	0
Produits constatés d'avance	0	0		
TOTAL GENERAL	30 010 058	24 245 014	5 765 044	0

2.12 État des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions au 30.06.2025
Provisions pour risques et charges				
Autres provisions pour risques et charges	6 000 000		2 500 000	3 500 000
TOTAL	6 000 000	0	2 500 000	3 500 000
Provisions pour dépréciation	0			0
Sur immobilisations incorporelles (1)	7 125 037	55 003	0	7 180 040
Sur stocks et en cours	33 600	0	5 248	28 352
Autres immobilisations financières	27 856	0	0	27 856
Sur compte clients	965 149	2 347 580	965 149	2 347 580
TOTAL	8 151 642	2 402 583	970 397	9 583 828

(1). Les coûts d'acquisitions sont dépréciés au-delà de leur amortissement linéaire à hauteur de 638 K€ au 30 juin 2025.

Une dépréciation complémentaire de 19 K€ a été constatée au 30 juin 2025 pour le fonds de commerce Planète Oui acquis en 2022.

Dont dotations et reprises :

	<u>Dotations</u>	<u>Reprises</u>
- d'exploitation	2 347 580	970 397
- financiers		
- exceptionnelles	55 003	

La provision comptabilisée pour 3,5 M€ au 30 juin 2025 est relative au jugement du CoRDs mentionnée dans le paragraphe « Faits significatifs de l'exercice ».

2.13 Compte de régularisation passif

	Montants
Charges à payer	
Emprunts et dettes financières diverses	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 621 134
Dettes fiscales et sociales	3 530 761
Autres dettes	0
Total	7 151 895
Produits constatés d'avance	
Produit d'exploitation	0
Total	0
TOTAL GENERAL	7 151 895

3 - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

3.1 Analyse du chiffre d'affaires

Répartition du Chiffre d'Affaires (<i>Hors toutes taxes</i>)		
	30.06.2025	31.12.2024
Ventes		507
<i>Dont à l'export</i>		
Prestations de services	44 829 057	72 223 427
<i>Dont à l'export</i>	0	0
TOTAL	44 829 057	72 223 934

Le chiffre d'affaires toutes taxes énergie incluses au 30 Juin 2025 s'élève à **52 823 334 €**.

Répartition du Chiffre d'Affaires par Activité		
	30.06.2025	31.12.2024
Télécommunication	762 407	1 830 631
Electricité *	35 224 827	61 979 980
Electricité BtoB	3 556 611	1 188 994
Gaz	5 285 212	7 224 329
TOTAL	44 829 057	72 223 934

* Le chiffre d'affaires électricité comprend le chiffre d'affaires reventes d'électricité pour un montant de 1 561 K€ au titre de l'exercice clos le 30 juin 2025 et de 5 469 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

3.2 Produits et charges exceptionnels

	Montant	
	Charges	Produits
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION		
Autres produits exceptionnels *		2 500 000
Charges sur exercice antérieur		
Charges exceptionnelles diverses (amendes et pénalités)		
Total	0	2 500 000
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL		
Autres produits exceptionnels		
Autres charges exceptionnelles		
Total	0	0
DOTATIONS ET REPRISES EXCEPTIONNELLES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
Reprise sur provision exceptionnelle		
Dotation provision exceptionnelle **	55 003	
Total	55 003	

*Cf. Faits marquants : CoRD*i*S

4 - AUTRES INFORMATIONS

4.1 Instruments de couverture

Afin de couvrir ses besoins en approvisionnement MINT a souscrit des engagements d'achats et de ventes selon les données suivantes au 30 juin 2025 :

Notionnels en K€	30.06.2025	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Engagement vente sur opération électricité	1 705	1 304	402	0
Engagement achat sur opération électricité	46 244	24 854	21 391	0

Notionnels en MWh	30.06.2025	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Engagement vente sur opération électricité	28 660	22 037	6 623	0
Engagement achat sur opération électricité	699 816	368 445	331 371	0

La juste valeur de ces instruments au 30 juin 2025 sont déterminées ci-après :

En K€	30.06.2025
Engagement vente sur opération électricité	226
Engagement achat sur opération électricité	-2 057

Au cours de l'exercice, la Société a procédé à des reventes de couverture qui ont été comptabilisées en résultat d'exploitation étant donné qu'il s'agit d'instruments déqualifiés.

Le chiffre d'affaires issu des reventes des couvertures est de 483 K€ hors taxes.

4.2 Effectif moyen

L'effectif moyen salarié est de 70 personnes au 30 juin 2025.

4.3 Engagements hors bilan

- Engagements de retraite

Il n'existe pas d'avantages postérieurs à l'emploi au niveau de la Société. Seules, les indemnités de départ en retraite sont valorisées dans l'Annexe des comptes annuels et ne font pas l'objet d'une provision pour risque. Les calculs intègrent les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires futurs.

Le montant de la dette actuarielle des indemnités de départ à la retraite s'élève à 105 K€ au 30 juin 2025. Le montant de la dette actuarielle au 31 décembre 2024 était de 108 K€.

Les hypothèses retenues sont :

- Base Convention Collective 3303 - Télécommunications
- Augmentation annuelle des salaires : 2 % constant
- Taux d'actualisation et revalorisation annuel net : 3,38 % inflation comprise
- Age de départ prévu pour Cadres et Non-Cadres : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : entre 3,5 % et 20% selon la catégorie
- Taux de charges sociales : 53 % pour la catégorie cadres et 40 % pour les autres catégories
- Départ à l'initiative du salarié
- Table de mortalité TG 05
- Méthode : Rétrospective Prorata Temporis selon la recommandation ANC n°2013-02

Garanties et nantissements

Des garanties de paiement de factures sont données par les banques de la société MINT aux fournisseurs d'énergie ou gestionnaires de réseau pour un montant total de 14 628 K€.

Un nantissement a été donné au profit des banques de la société MINT (dépôts à terme et comptes bancaires rémunérés) dans le cadre des garanties données aux fournisseurs ou gestionnaires de réseau pour un montant total de 4 900 K€.

La société MINT a nanti, au titre de garantie de paiement, des garanties de capacités pour un montant de 530 K€.

4.4 Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au 30 juin 2025 s'élèvent à 31 500 € HT au titre de la mission de certification des comptes et 10 725 € HT au titre des autres prestations.

4.5 Rémunération allouée aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

La rémunération brute des dirigeants au 30 juin 2025 s'élève à 182 503 €.

4.6 Attribution gratuite d'actions

- Le Conseil d'administration réuni en date du 29 mars 2024, sur délégation de l'Assemblée Générale du 16 juin 2023, a décidé l'émission gratuite de 50 000 actions (AGA1 2024).

La période d'acquisition de ces actions gratuites s'étend jusqu'au 31 décembre 2026. Le bénéficiaire de ces AGA sera définitivement propriétaire de ces AGA à l'issue de la période d'acquisition.

- A la date du 29 mars 2024 sur délégation de l'Assemblée Générale du 16 juin 2023, le Conseil d'administration a également décidé l'émission gratuite de 2 500 actions (AGA2 2024).

La période d'acquisition de ces actions gratuites s'étend sur une durée de deux ans. Le bénéficiaire de ces AGA sera définitivement propriétaire de ces AGA à l'issue de la période d'acquisition.

Au 30 juin 2025, une provision pour la contribution patronale sur les actions à émettre au taux de 30% a été constituée à hauteur de 86 K€ (valorisés au cours de clôture du 30 juin 2025 soit 5.48€).

4.7 Evènements postérieurs au 30 juin 2025

Le 5 octobre 2025, la société MINT a lancé une procédure d'assignation à bref délai à l'encontre de son fournisseur de CEE OAAN pour des retards de livraison significatifs, portant sur 128 GWh de CEE précarité et 67GWh de CEE classiques, préfinancés par des acomptes d'un montant de 1 807 K€ TTC.

4.8 Résultat par action

Nombre d'actions utilisé pour la détermination du résultat net par action :

Date retenue	30.06.2025
Nombre d'actions à la clôture	5 960 116
<i>Dont actions propres détenues</i>	<i>0</i>
Nombre d'actions retenu	5 960 116
Résultat net	3 359 823
Résultat net par action	0,5637 €

4.9 Répartition du montant global des impôts sur le bénéfice

	Résultat avant impôts	Impôts	Résultat après impôts
Résultat d'exploitation	1 541 959	386 078	1 155 881
Résultat financier	495 188	123 455	371 733
Résultat exceptionnel	2 444 997	612 787	1 832 210

4.10 Actifs et passifs éventuels

La société n'a identifié aucun actif ou passif éventuel autre que le passif éventuel mentionné ci-dessous :

L'association nationale de défense des consommateurs et usagers, la CLCV (Consommation Logement Cadre de Vie) a assigné la société MINT et plusieurs opérateurs pour « pratique commerciale trompeuse » et « clauses abusives » devant le tribunal judiciaire de Paris. Le montant de l'assignation s'élève à 545 K€. Par arrêt du 20 Mars 2025 de la Cour d'Appel de Paris, l'association CLCV a été déboutée de l'ensemble de ses demandes. L'association a formé un pourvoi en cassation en date du 02 Mai 2025.

La CLCV a également engagé une action de groupe devant le tribunal judiciaire de Montpellier pour « pratique commerciale trompeuse » et « clauses abusives ». En date du 11 Septembre 2025, le tribunal

a prononcé un sursis à statuer. L'avancée de cette seconde procédure ne permet pas au 30 juin 2025 d'estimer de façon fiable l'impact éventuel sur les comptes. Aucune provision n'a donc été constituée.

4.11 Transactions avec les parties liées

La société considère que les transactions avec ses parties liées sont réalisées à des conditions normales de marché.

4.12 Tableau des filiales et des participations

FILIALES	% de capital détenu	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	valeur nette des titres au bilan	Compte courant	Créances clients	Clients factures à établir	Fournisseurs
MINT PRODUCTION sous le n° SIRET 97999610500016	100%	0	500	-1 136	0	0	0
MINT FACILITY sous le n° SIRET 97999975200012	100%	0	500	-951	0	0	0
MINT MANAGEMENT sous le n° SIRET 97997769100018	100%	0	500	-1 141	0	0	0
MINT DEVELOPPEMENT sous le n° SIRET 98516633900012	100%	0	500	-575	0	0	0